

De Chantal Couture

10 décembre 2011

8491 Drolet } propriétaire 8491
8487
Montréal Cc 112 P 118 8489 Drolet Montréal Cc
Couture Villeray

M. Jean -Paul Théorêt
Président
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Montréal, Québec
H3C 1E8
secretariat@regie-energie.qc.ca

Régie de l'énergie

13 DEC. 2011

BUREAU DU PRÉSIDENT

Dossier: R3770-2011

(Ci-joints une copie de mon avis de non consentement à l'installation de compteur 'intelligent' à ma propriété et demande de remplacer celui installé sans mon consentement)

Je demande à la Régie de l'énergie de refuser son autorisation à la réalisation du projet lecture à distance d'Hydro-Québec.

Je vais essayer d'éviter de vous répéter les mêmes éléments que les autres citoyens vous implorent de prendre conscience et vous demander de bien les étudier avant de prendre votre décision, étant donné que je me base certainement sur les mêmes.

Considérant qu'Hydro-Québec a déjà effectué d'autres projets pilotes avant d'aboutir sur Villeray Montréal, je fais appel à vous en temps que citoyenne **fortement inquiète**. Je vous demande de réfléchir sur le fait que le Québec est déjà très pollué par les ondes contrairement aux autres provinces du Canada. Que de plus en plus de cancers du sein apparaissent de plus en plus jeunes chez les citoyennes. Que de plus en plus d'enfants font des allergies de plus en plus graves. Que notre mal du siècle est le stress, et je pourrais en rajouter encore et encore. Je vous implore à mon tour d'installer un moratoire sur l'installation des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec. Il ne faut pas oublier que sur l'Île de Montréal, **plusieurs des compteurs sont à l'intérieur des maisons**. Déjà, Santé Canada a soulevé des points sur le fait que les téléphones sans fil émettaient des ondes nocives. Les cellulaires sont cancérogènes. Déjà des gens qui souffrent d'hypersensibilité et qui se font poser des compteurs chez eux s'en trouvent affectés.

De plus ses compteurs soulèvent bien d'autres inquiétudes car ils n'ont pas prouvé hors de tout doute qu'avec ce nouveau système, mes renseignements personnels seront bien protégés, ma vie privée. Aussi, à mon sens, Hydro-Québec est une société d'état et elle doit, pensée à long terme. Je considère que ces nouveaux compteurs n'ont pas une vie utile assez longue. Il faut cesser de polluer et pensée à court terme et être toujours jetable. Ce projet coûte cher à court et long terme et transgresse ma sécurité.

De plus, pour un client, Hydro n'est pas suivable. C'est impossible, et ce sera toujours impossible de suivre nos factures et de comprendre se que l'on paie versus ce que l'ont consomme. On ne peut les vérifier.

Par contre ma plus grande inquiétude que j'éprouve ici c'est ma santé et celle de mes locataires. Je suis responsable d'eux, je ne peux accepter qu'ils vivent avec quelque chose dans leur cuisine qui dégage comme un four micro-onde, qui fonctionne 24 sur 24, 365 jours par année dans leur cuisine. Et je vous avoue qu'après qu'Hydro aura posé ses compteurs dans toute l'île de Montréal, je ne crois pas que je vais encore avoir envie de me promener tout bonnement dans les rues de ma ville à 30° comme j'aimais le faire l'été. Depuis une semaine je suis fortement préoccupé et je cherche vraiment une autre vie ailleurs, si je me fais imposé cela de façon aussi dictatrice. C'est totalement une atteinte à mes droits et libertés de ne pas avoir le choix de vivre dans cette pollution, sachant et ressentant bien ce que les ondes me font. Je n'ai pas besoins de médecins pour me le dire. D'ailleurs, en 2008, j'ai été fortement malade et les médecins n'ont rien trouvé. Un homéopathe m'a ramassé et je vais mieux depuis un an. En 2008, c'est là que j'ai sortie l'ordinateur de ma chambre et que j'ai choisi de m'écouter enfin. Du wifi chez moi il n'y en a pas et c'est un choix que j'ai fait. Tout passe par files. Parce que je le sens, je le ressens les ondes affectent.

Pour la dernière-fois je vous implore d'étudier les études qui ont été faites ailleurs que chez Hydro. Dans le monde entiers ils n'ont fait, la Suède à pris conscience de l'étendu du problème. Regardez, écoutez toutes les versions voir aussi:

Le Rapport BioInitiative avec toutes ses sections.

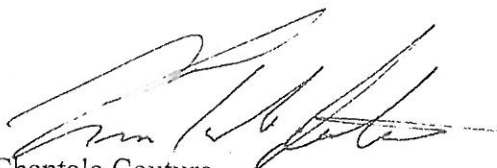
Prenez conscience de leur recommandations et employé la loi "ce que nous ne savons pas' pour protéger la population", nous ne le faisons pas.
Le simple "principe de précaution"

Je sais que vous ne voulez pas prendre ceci en compte la santé dans vos décisions, mais mais tout cela mis ensemble...

Je vous implore pour la dernière fois; vous avez la santé et la sécurité de la population entre vos mains.

Merci de votre attention

Biens à vous


Chantale Couture

De:

Chantal Couture

8487 Drolet propriétaire 8487-89-91 Drolet

Montréal/Qc /12 P 248

À:

Isabelle Courville, Présidente - Hydro-Québec Distribution
75, Boul René Lévesque ouest, Montréal, QC, H2Z 1A4

Avis de non consentement à l'installation de tout compteur 'intelligent' et à toute entrée non autorisée sur ma (notre) propriété pour toute fin autre que la relève de ma (notre) consommation d'électricité.

Madame Courville,

Selon une lettre reçue en date du 10 novembre 2011, votre service à la clientèle nous informait que la compagnie Capgemini Qué. avait été mandatée par Hydro-Québec pour remplacer notre (nos) compteur(s) actuel(s) par un (des) compteur(s) de nouvelle génération capable(s) de fournir un relevé détaillé de la consommation électrique à mon (notre) lieu de résidence. S'il s'avérait que soit installé à l'adresse indiquée ci-dessus un ou plusieurs de ces dispositifs, conçus notamment pour effectuer une surveillance continue de la consommation d'électricité, Hydro-Québec et cette compagnie seront considérées comme ayant passé outre à mon refus de consentement relativement à l'installation et à l'utilisation d'un tel appareil, ou de plusieurs, sur ma (notre) propriété.

Un consentement éclairé est légalement requis pour l'installation de tout dispositif de surveillance et de tout appareil permettant de recueillir et de transmettre des données de nature privée et confidentielle à des tiers non divulgués ou non autorisés, et à des fins non divulguées et non autorisées. L'autorisation de partage d'informations personnelles et privées ne peut être accordée que par la ou les personnes à propos de qui de telles informations ont été recueillies. Cette autorisation est par la présente refusée relativement à la propriété indiquée ci-dessus et au nom de tous ses occupants. Un compteur 'intelligent', doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, violerait la loi et compromettrait le droit à la vie privée et à la santé des résidents de ma (notre) propriété pour les motifs suivants :

1. Il permettrait d'identifier la signature de consommation électrique propre à chaque appareil électrique et ménager de cette résidence et enregistrerait à quels moments ils fonctionnent, ce qui constitue une forme d'invasion de la vie privée.
2. Il permettrait de surveiller en permanence les activités des résidents et leur présence sur les lieux, ce qui constituerait une violation de leur droit à la sécurité.
3. Il transmettrait des signaux sans fil qui pourraient être interceptés par des tiers inconnus non autorisés. Ces signaux pourraient être utilisés pour surveiller le comportement des résidents et leur présence sur les lieux, et ils pourraient aussi être utilisés par des criminels pour faciliter leurs activités criminelles contre les occupants.
4. Des données sur le profil des habitudes journalières des occupants sont récoltées, enregistrées et conservées en permanence dans des bases de données qui peuvent être accessibles à des tierces parties non autorisées ou non invitées, par les personnes qui en sont à l'origine, à connaître et à partager ces données privées.
5. Ceux qui ont accès aux banques de données recueillies par les compteurs 'intelligents' peuvent examiner un compte-rendu permanent des activités de cette résidence, et ainsi disposer d'un relevé très détaillé portant atteinte à la vie privée de ses occupants.

6. Ces bases de données peuvent tomber entre les mains de criminels, de maîtres chanteurs, d'individus piratant les communications sans fil, ou être partagées avec des agents de police, des employés d'Hydro-Québec et d'autres tiers non identifiés qui pourraient agir contre les intérêts des citoyens faisant l'objet de cette surveillance électronique.

7. Les compteurs 'intelligents' sont, par définition, des appareils de surveillance qui violent les lois fédérales et provinciales relatives à la mise sur écoute téléphonique en enregistrant et en conservant des données sur les activités privées et personnelles et sur les comportements individuels, sans le consentement et à l'insu des personnes ainsi surveillées.

8. Il est possible, par exemple, grâce à l'analyse de certaines données recueillies par les compteurs 'intelligents', pour des tierces parties non autorisées, de connaître à distance les conditions médicales d'une personne, ses activités sexuelles, sa localisation physique dans la maison, ses habitudes de vacances et diverses autres informations personnelles sur ses habitudes de vie.

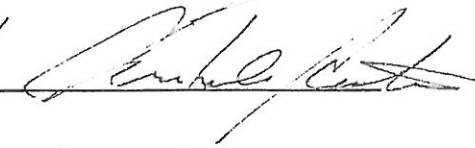
9. Hydro-Québec n'a pas dévoilé de manière adéquate les capacités d'enregistrement et de transmission de ces compteurs 'intelligents', ni la quantité de données qui seront enregistrées, conservées et partagées, durant une période de temps indéterminée, et elle n'a pas expliqué les fins auxquelles tous ces renseignements seront utilisés, ni lesquels ne le seront pas.

10. Enfin, à la lumière des nombreux rapports scientifiques faisant état des multiples effets nocifs sur la santé humaine des micro-ondes pulsées de 910 MHz émanant de vos compteurs de modèle FOCUS AXR-SD, des micro-ondes reconnues comme possiblement cancérogènes par l'Organisation mondiale de la santé, et compte tenu des mesures effectuées par un expert compétent en octobre 2011 dans ce quartier et démontrant qu'ils « pulsent des émissions de champs électriques haute fréquence entre 1440 et 2880 fois par jour » au lieu de seulement 6 fois par jour comme Hydro-Québec le prétend, et comme leur « densité de puissance émise en pointe mesurée à un mètre est en moyenne de 6712 mW/m² », ce qui dépasse de 671 % les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lesquelles tiennent compte des effets non-thermiques cumulatifs alors que le Code de sécurité 6 canadien ne tient compte que des effets thermiques, il est clair que les émissions de micro-ondes de vos compteurs excèdent les niveaux sécuritaires pour la santé humaine et animale, et constituent une grande source de pollution électromagnétique involontaire que vous n'êtes nullement en droit de nous imposer.

Par conséquent, je vous transmet par la présente un refus sans équivoque de tout consentement de ma part à ce qu'une installation ou une utilisation d'un compteur 'intelligent' soit effectuée sur ma (notre) propriété. Toute tentative d'y installer un tel appareil sera considérée comme une entrée non autorisée sur ma (notre) propriété, de l'écoute électronique, une surveillance illégale et une atteinte à la santé de ses occupants, et sera passible de poursuites en vertu des codes civils et criminels. Toute personne, agence gouvernementale ou organisation privée responsable de l'installation d'un ou de plusieurs compteurs 'intelligents' et/ou qui s'en servira pour surveiller et enregistrer mes (nos) activités sans avoir eu mon (notre) autorisation écrite préalable sera entièrement responsable de toute violation, intrusion, conséquence négative ou dommage causés ou rendus possibles par ces appareils, que les conséquences négatives soient reconnues ou non par la loi.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par Hydro-Québec, ainsi que par ses représentants et mandataires. Une confirmation écrite nous assurant du respect de ce refus serait fort appréciée.

Signé le

9 décembre 2011 à Montréal 

De Chantal Couture

9 décembre 2011

8491 Drolet Propriétaire 8489-87-91 Drolet
Montreal Qc H2P 2H8

À: Isabelle Courville, Présidente - Hydro-Québec Distribution
75, Boul. René Lévesque ouest, Montréal, QC, H2Z 1A4

Lundi le 5 décembre 2011, entre 9 et 10 heures du matin un représentant "Capgemini Québec" est venu installer un des nouveaux compteurs intelligents sans mon approbation chez un de mes locataires. L'approche a été tellement cavalière que j'en ai eu conscience en bas, mais je n'ai pu réagir. En 30 secondes c'était fait. Je les ai mis dehors car je ne veux pas qu'ils posent les autres. Ce n'ai pas les 2 employés de la compagnie qui sont à blâmer, car ils n'ont que suivi les ordres, fait leur travail. Et j'étais très désolé de leurs parlés avec autant d'agressivité, mais j'ai le droit de savoir ce que vous posez chez moi.

Depuis la naissance de ces fabuleux compteurs, ils ne cessent d'être contre versés. C'est bizzard, personne n'a sonné chez moi, la propriétaire de l'immeuble. Pourtant nous avons reçu, mes locataires et moi, un avis que vendredi le 2 décembre. Ah, j'oubliais, aussi une lettre, daté du 10 novembre qui dit d'aller sur un site pour s'informer de ces fabuleux compteurs. Mais un site qui fait peur de voir ses flèches vertes se promener de compteurs en compteurs en continuant, seconde après secondes. Vous avez oublié d'intégrer les humains dans vos rues qui marchent et qui reçoivent toutes ces ondes. De la belle poudre aux yeux! En passant vous vendez bien votre fluo compact aussi. **Mais avec eux, j'ai le choix ou pas de les utiliser...** Votre site ne parle pas si je vais enfin pouvoir comprendre mes factures, ce que je consomme. Hydro-Québec est la seule facture que je paie à tout les mois et qu'il est impossible pour moi de comprendre pourquoi mes factures descendent ou grimpent en flèche, c'est à rien n'y comprendre. Pourtant partout ailleurs, la loi dit d'être clair avec le consommateur. Je regarde ce nouveau compteur depuis une semaine et il est encore pour votre jargon, pas pour être clair avec le consommateur. D'ailleurs mon locataire qui déménageait ce samedi 10 décembre n'a jamais eu le temps de lire son compteur tellement la chose fût précipité.

Maintenant, je considère que vous faites une atteinte directe à mes droits et libertés de m'obliger à vivre avec ces micro-ondes. Je considère que vous venez de faire perdre de la valeur à mon établissement en venant poser ce cancer dans la cuisine de mon locataire. **Vous savez très bien que sur l'île de Montréal, bien des compteurs sont encore dans les maisons.** Je considère que c'est une atteinte directe à la qualité de vie des citoyens de vivre avec cette chose dans leur cuisine et je ne peux accepter cette pratique. Lorsque j'ai téléphoné chez vous jeudi le 8 décembre dernier et qu'on m'a raccroché au nez et que j'ai dû téléphoner une seconde fois; la personne à qui j'ai parlé m'a dit que, de mettre le compteur à l'extérieur était à mes frais. Moi, je vis très bien avec des compteurs à l'intérieur, mais des cancérogènes non, et **ce n'est pas moi qui les ai demandés.** C'est

vous qui me les obligés de force. Donc c'est à vous de les sortir. Je n'en veux pas et surtout pas à l'intérieur. J'exige que vous me remettiez l'ancien non dangereux pour la santé public. Si pour vous, ils ne le sont pas, prouver le avec d'autres médecins que les vôtres qui nous font de la poudre aux yeux. Santé Canada n'a même pas fini ses études. De plus, ce qu'ils ont sorti comme études sur les téléphones sans fils me pousse encore plus à garder mon point. Je veux, que ce soit reconnu par les autres qui disent que c'est dangereux. Ceux qui préfèrent utiliser la loi de, "ce qu'on ne sait pas, pour protéger la population, on ne peut le faire". D'autres pays on stopper cette pratique, ce n'est pas pour rien. Vous êtes une Société d'États et vous avez le devoir de faire vos devoirs et de protéger le public, de faire vos études, d'écouter les gens qui sont malades présentement. Des projets pilotes, vous n'avez déjà fait ailleurs dans le Québec, vous n'avez pas besoin de Villaray. Déjà des gens sont malades, où vous avez fait vos autres soit disant projets pilotes. Il est de votre devoir de les écouter, de vous occuper d'eux.

De plus, je ne veux plus jamais entendre que les ondes que vos compteurs dégagent n'est pas pire que ce qui existe déjà. Car pour moi, il y a déjà trop! Je n'en veux pas plus. Au Québec on a déjà accepté beaucoup trop. C'est ici qui est le plus pollué, encore plus que le reste du Canada. Les Lobbys de la communication poussent trop.

Aussi, déjà moi je le ressens lorsque je suis près d'une source que cela m'affecte. Je le ressens dans mon corps; il y a un stress, il y a un calme que je n'arrive pas à trouver en présence d'une source qui dégage. Vos médecins pourront bien dire ce qu'ils veulent; ce que je ressens, je le ressens. Ce stress me draine de l'énergie, un stress qui rentre dans mon corps sans qu'il n'y ait d'événement qui arrive pour que je sois stressé, je le ressens. Des troubles de sommeil j'en ai déjà. L'internet, je dois le lâcher au moins une heure avant d'aller dormir et chez moi c'est des fils pas du wifi. C'est mon choix et j'y ai droit! Que se soit les ondes qui causent ceci, scientifiquement je ne peux le prouver, mais je sais que plus je me tiens loin mieux je me porte. Je considère que je n'ai pas à prouver ce genre de chose car ce n'ai pas moi qui impose à la population, c'est vous. Et ce que je ne sais pas, je m'en tiens loin. Je me fis à ce que je ressens. **J'écoute mon corps. C'est tout!...Et c'est un droit!**



Chantale Couture